



AR PREFECTURE

063-200072080-20220222-CC20220103-DE
Regu le 25/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 45

N° CC2022-01-03

OBJET :

**ATTRIBUTIONS DE
SUBVENTIONS À DES
PROPRIETAIRES
OCCUPANTS OU
BAILLEURS DANS LE
CADRE DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
PROGRAMME
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
(PIG)**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 15 février 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Christian JEROME ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Cédric BOILOT ;

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés : Claude DUBOSCLARD ; Aurélie DEFRETIERE ; Bernard DUVERGER ; Pascale JEAN ; Claire LEMPEREUR ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Marie TARDIVAT ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L303-1, L321-1 et suivants,

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du ministère de l'Équipement des Transports du Logement du Tourisme et de la Mer relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, le 04 juillet 2018, précisant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre du PIG (Programme d'un d'Intérêt Général) départemental,

Vu la délibération en date du 2 février 2021 approuvant l'Avenant N°2 à la convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements, qui prolonge l'opération jusqu'à fin 2021,

Vu les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la CCPSE	Taux de subvention de la CCPSE	Total subventions	%
Madame Gisèle DOUGNON	PO	Le Bourg 63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT	Précarité Energétique	6 218,00 €	310,00 €	5,00%	3 419,00 €	55 %

Propose au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.
- dit que les crédits seront inscrits au C/6557 du budget principal de la Communauté de Communes pour 2022.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines le 22 février 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Laurent DUMAS

